

<b>TARIFS 2019 - POLE DE L'EDUCATION</b>
--

<b>ACCUEIL DE LOISIRS PRIMAIRE : FERME DES PIERRES ET LES PONS</b>
--

**Mercredi en période scolaire - vacances scolaires**

Il s'agit de tarifs journée hors repas

**Tarifs enfants intra-muros journée**

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort/Jour	0,310%	0,294%	0,271%	0,259%	0,235%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé= participation minimum par enfant des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	2,21 €	2,09 €	1,93 €	1,85 €	1,67 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé = participation maximale par enfant des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	15,50 €	14,69 €	13,57 €	12,95 €	11,73 €
Prix de la journée en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants					

**Tarifs enfants extra-muros journée de 16,70 € hors repas**

Une pénalité de 5,00€ à la journée en supplément du tarif normal sera appliquée dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

<b>TARIFS 2019 - POLE DE L'EDUCATION</b>
--

**Frais de remplacement de badge en cas de perte****10,00 €**

applicable dans toutes les structures petite enfance utilisant une carte d'accès

**1. TARIFICATION PRESTATION CRECHES**

Il s'agit de tarifs horaires repas et couches compris

Proposition de tarification 2019	Accueil collectif	Accueil familial
1 Enfant	0,06%	0,05%
2 Enfants	0,05%	0,04%
3 Enfants	0,04%	0,03%
4 Enfants	0,03%	0,03%
5 Enfants	0,03%	0,03%
6 Enfants	0,03%	0,02%
7 Enfants	0,03%	0,02%
8 Enfants	0,02%	0,02%
9 Enfants	0,02%	0,02%
10 Enfants	0,02%	0,02%

Ce taux d'effort est appliqué aux revenus des familles, tels que définis dans la délibération.

Le minimum de ressources pris en compte est fixé par la CAF (à titre d'exemple, il était de 687,30€ mensuels en 2018). Le montant plancher 2019 n'est pas encore connu à ce jour.

La commune s'aligne également sur le plafond de ressources fixé par la CAF (à titre d'exemple, le maximum de ressources pris en compte était de 4 874,62€ mensuels en 2018). Le montant plafond 2019 n'est pas encore connu à ce jour.

*L'absence d'élaboration de la carte PASS entraîne l'application du tarif plafond**Le tarif horaire s'entend repas et couches compris**La révision de la participation financière des familles est prévue dans le contrat de réservation d'heures signé entre la ville et la famille*

## TARIFS 2019 - POLE DE L'EDUCATION

### ACCUEIL DE LOISIRS PRIMAIRE LA BULLE, AUGUSTIN SERRE ET ARCHE EN CIEL

Il s'agit de tarifs demi- journée hors repas

#### Tarifs enfants intra-muros demi-journée

Type de Tarification	1. Enfant	2. Enfants	3. Enfants	4. Enfants	5. Enfants et plus
Taux d'effort/ demi-journée	0,112%	0,106%	0,098%	0,093%	0,084%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé= participation minimum par enfant des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,66 €	0,60 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au	5,60 €	5,29 €	4,90 €	4,65 €	4,22 €
Prix de la demi-journée en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants					

#### Tarifs enfants extra-muros: 6,00 € par enfant hors repas

Une pénalité de 5,00 € à la journée en supplément du tarif normal sera appliquée dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

### ACCUEIL SECTEUR JEUNESSE DANS LES CVS

#### INSCRIPTION SECTEUR JEUNESSE

Inscription donnant accès au secteur jeunesse des CVS (13/17 ans)	12,00 €
---	---------

L'inscription dans un centre de vie sociale permet l'accès aux activités organisées dans les autres centres de vie sociale

\* L'inscription au secteur jeunesse du CVS ne vaut pas inscription au secteur famille

#### SORTIES

Sorties	
Sortie sans coût de transport	6,00 €
Sortie avec coût de transport	12,00 €

**TARIFS 2019 - POLE DE L'EDUCATION**
**1.TARIFICATION PRESTATIONS PERISCOLAIRES**
**Le matin pour les maternelles et les élémentaires de 7h30 à 8H20**
**Tarifs enfants intra-muros**

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort	0,069%	0,066%	0,064%	0,061%	0,055%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé par enfant= participation minimum des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	0,49 €	0,47 €	0,45 €	0,44 €	0,39 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	3,47 €	3,32 €	3,19 €	3,06 €	2,75 €

Forfait par enfant en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants.

**Tarif enfants extra-muros: 9,10 € par enfant**

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

**Le soir pour les maternelles et les élémentaires de 16h30 à 17h30, goûter inclus**
**Tarifs enfants intra-muros**

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort	0,138%	0,133%	0,128%	0,120%	0,110%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé par enfant= participation minimum des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	0,98 €	0,94 €	0,91 €	0,86 €	0,78 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	6,89 €	6,63 €	6,38 €	6,02 €	5,51 €

Forfait par enfant en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants.

**Tarif enfants extra-muros: 9,10 € par enfant**

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

**Le soir pour les élémentaires et les maternelles de 16H30 à 19h00 (forfait) selon les modalités suivantes:**

Elementaire: goûter+étude surveillée+garderie

Maternelle: goûter+garderie

**Tarifs enfants intra-muros**

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort/garderie soir (forfait)	0,171%	0,159%	0,146%	0,135%	0,121%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé par enfant= participation minimum des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	1,22 €	1,13 €	1,04 €	0,96 €	0,86 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	8,57 €	7,96 €	7,29 €	6,73 €	6,07 €

Forfait par enfant en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants

**Tarif enfants extra-muros: 9,30 € par enfant**

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

**2.TARIFICATION PRESTATIONS DE RESTAURATION**

Il s'agit de tarifs par repas pour les écoles et les accueils en Centre de loisirs, sorties, séjours,

	2018
Enfants extra-muros	<b>5,30 €</b>
Enfants Mantes-la-Ville	<b>3,60 €</b>
Enseignant	<b>5,30 €</b>
Enseignant subventionné	<b>4,10 €</b>
Employé Communal	<b>4,50 €</b>

NB : le tarif unique de restauration n'exonère pas de l'établissement de la carte PASS

**Pour les enfants d'enseignants: "Le tarif intra-muros est appliqué les jours scolaires quand l'un des parents est enseignant sur la commune"**

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

Les enfants inscrits occasionnellement à la cantine bénéficient des tarifs indiqués ci-dessous sous réserve qu'une inscription préalable ait été effectuée dans les délais, faute de quoi une pénalité de 3,00€ à la journée sera appliquée.

## TARIFS 2019 - ACTIVITES ADULTES ET FAMILLE DANS LES CVS

### INSCRIPTION SECTEUR ADULTES-FAMILLE

Inscription familiale donnant accès aux activités adultes et aux sorties payantes. *	20,40 €
Inscription familiale donnant accès aux sorties payantes. *	12,00 €

\* *Au moins un parents inscrit*

L'inscription dans un centre de vie sociale permet l'accès aux activités organisées dans les autres centres de vie sociale

### SORTIES ADULTES-FAMILLES \*

#### Tarifs intra-muros (hors forfait inscription)

Sorties	Plus de 15 ans	enfants 9/15 ans	moins de 3 ans
Sortie sans coût de transport	5,00 €	2,40 €	- €
Sortie avec coût de transport	10,00 €	4,00 €	- €

#### Tarifs Extra-muros (hors forfait inscription)

Sorties	Plus de 15 ans	enfants 3/15 ans	moins de 3 ans
Sortie sans coût de transport	10,00 €	4,00 €	- €
Sortie avec coût de transport	20,00 €	8,00 €	- €

\* *L'accès aux sorties est conditionné à une inscription familiale annuelle*

### COURS D' INFORMATIQUE A PARTIR DE 16 ANS

*Les cours sont proposés uniquement en période scolaire*

#### Tarifs intra-muros (hors forfait inscription) \*

Cours	Plus de 25 ans	16/25 ans
Participation pour 1 type de cours	60,00 €	30,00 €

#### Tarifs Extra-muros (hors forfait inscription) \*

Cours	Plus de 25 ans	16/25 ans
Participation pour 1 type de cours	180,00 €	90,00 €

\* Possibilité de régler par trimestre, soit 20€ d'octobre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin.

## TARIFS 2019 - LOCATION SALLES

ANNEXE DELIBERATION TARIFS 2019

SALLES MUNICIPALES		TARIFS 2019
<b>Locations salle Jacques Breil</b>		
<i>Écoles, collèges et lycée de Mantes-la-Ville</i>		
1 fois par an		gratuit
<i>Associations caritatives à références nationales, associations et groupements (sociétés, comités d'entreprise) ayant leur siège social à Mantes-la-Ville</i>		
Réunion :		Gratuit
	1ère réunion (planning saison culturelle) :	
	2ème réunion et suivantes (planning saison culturelle) :	
	Grande salle	768,00 €
	Demie salle	576,00 €
	Comptoir	288,00 €
Spectacle :		
	Grande salle	1 260,00 €
	Demie salle	912,00 €
	Comptoir	456,00 €
<i>Associations et groupements (sociétés, comités d'entreprise) ayant le siège social à l'extérieur de Mantes-la-Ville</i>		
Réunion :		
	Grande salle	1 530,00 €
	Demie salle	1 146,00 €
	Comptoir	576,00 €
Spectacle :		
	Grande salle	3 048,00 €
	Demie salle	2 166,00 €
	Comptoir	918,00 €
<b>Locations répétitions</b>		
<i>Associations caritatives à références nationales</i>		
<i>Associations et groupements (sociétés, comités d'entreprise) ayant leur siège social à Mantes-la-Ville</i>		
	Grande salle ou demie salle	576,00 €
<i>Associations et groupements ayant leur siège social à l'extérieur de Mantes-la-Ville</i>		
	Grande salle ou demie salle	1 140,00 €
<b>Caution salle Jacques Breil</b>		
	Cautionnement unique	1 716,00 €
<b>Tarif heure supplémentaire de location salle</b>		
	heure	120,00 €
<b>Tarif location divers</b>		
Par spectacle :		
	Tapis de danse	235,00 €
	Cyclo	235,00 €
<b>Tarif location salle Maupomet</b>		
	Particuliers uniquement mantevillois de 9H00 à 00H00	276,00 €
	Associations Mantevilloises	276,00 €
	Syndics de copropriété Mantevillois	100,00 €
	Syndics de copropriété extérieurs	150,00 €
<b>Caution salle Maupomet</b>		
	Cautionnement unique	240,00 €
<b>Tarif Annexe Club de l'Amitié</b>		
	Syndics de copropriété Mantevillois	50,00 €
	Syndics de copropriété extérieurs	100,00 €
<b>Caution Annexe Club de l'Amitié</b>		
	Cautionnement unique	240,00 €

**TARIFS 2019 - USINE A SONS**

	Tarifs 2019
Tarif pour 1h	12 €
Tarif pour 12h	90 €



<b>TARIFS 2019 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>
---

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipule :

- article L. 2125-1 : le principe du paiement de toute occupation du domaine public

- article L. 2125-3 : la redevance due par l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Les services techniques de la ville, les interventions d'urgence sur le domaine public liés à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que les travaux effectués par des sociétés pour le compte de la ville, sont exemptés de la tarification ci-dessous.

OBJET	UNITE	TARIFS TTC 2019	OBSERVATION
<b>Occupation du domaine public pour travaux privés</b>			
<b>Occupation du sol et sous-sol</b>			
Stationnements de véhicules, réservations d'espace public à but non commercial, nacelles, grues ou autres engins, cabanes de chantier, bennes, échafaudages, zones de stockage, barrières ou palissades de chantier...	m <sup>2</sup> /jour	1,15 €	
<b>Occupation du domaine public à but commercial</b>			
Bureaux de vente ou de commercialisation	m <sup>2</sup> /jour	2,00 €	Toute semaine commencée est due
Activité commerciale mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial...) jusqu'à 10m <sup>2</sup> (ou une place de stationnement)	forfait/jour	15,00 €	
Activité commerciale mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial...) > 10m <sup>2</sup>	forfait+m <sup>2</sup> /jour	15€+ 2€/m <sup>2</sup> à partir du 11ème m <sup>2</sup>	
Terrasses ouvertes	m <sup>2</sup> /an	15,00 €	
Terrasses couvertes, kiosques, comptoir de vente	m <sup>2</sup> /an	100,00 €	
Prises de vue sur domaine public	forfait/jour	50,00 €	
Tournage de film sur domaine public	forfait/jour	400,00 €	
<b>Brocante-Vide grenier-Troc et Puces</b>			
Emplacement Foire à Tout (2m) avec une profondeur de 6 mètres)	2m/jour	12,00 €	
Association percevant un droit d'entrée auprès de visiteurs ou un droit de déballage auprès des déballeurs	forfait	50,00 €	
Association percevant un droit d'entrée auprès de visiteurs et un droit de déballage auprès des déballeurs	forfait	75,00 €	
<b>Fêtes et manifestations</b>			
Manèges ambulants	m <sup>2</sup> /jour	0,50 €	
Manèges fixes	forfait/mois	35,00 €	
Bals	forfait/jour	45,00 €	Le bal du 14 juillet est exonéré
Cirques et théâtres ambulants ou métiers similaires surface < à 300 M <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> /jour	0,10 €	
Cirques et théâtres ambulants ou métiers similaires surface > à 300 M <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> /jour	0,20 €	
Petites représentations avec structure (théâtre marionnettes, chanteurs et autre animations à but lucratif)	forfait/jour	32,50 €	
<b>Frais de remise en état ou en conformité</b>			
Réfection suite à dégradations du domaine public	coût réel des travaux	coût réel des travaux sur facture	
<b>Frais divers</b>			
Frais de nettoyage lors de manifestations : évacuation et traitement des déchets	forfait	200,00 €	
Autorisation de stationnement des taxis	forfait/an	250,00 €	

<b>TARIFS 2019 - ETAT CIVIL</b>
---------------------------------

Tarifs des concessions cimetiére		Tarifs 2019
Concessions	15 ans	250,00 €
	30 ans	380,00 €
Columbarium 2 urnes	15 ans	600,00 €
	30 ans	900,00 €
Columbarium 4 urnes	15 ans	700,00 €
	30 ans	1 000,00 €

Taxes	Tarifs 2019
Inhumation (caveau/pleine terre)	40,00 €
Caveau provisoire	40,00 €
Dépôt d'urne au columbarium	40,00 €
Scellement d'urne	40,00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	40,00 €
Redevance passage en chambre funéraire	40,00 €

Duplicata de livret de famille (à compter du 3ème exemplaire)	10,00 €
---	---------

**TARIFS 2019 - REPRODUCTION DE DOCUMENTS**

Conformément à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, les tarifs pour l'année 2018 sont les suivants :

	2019
Coût par page de format A4 en impression noir et blanc ;	0,18 €
Coût pour un cédérom ;	2,75 €